



SANCÉ



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2007

échos

9
N 40

Bonne année

L'année 2007 a vu le démarrage des travaux de nos trois logements locatifs situés 4, rue de la Roche ; opération qui sera terminée en mai-juin 2008. Aujourd'hui, nous centralisons les demandes de location en Mairie.

Nous avons réalisé l'aménagement de l'espace vert derrière la Salle des Fêtes avec couverture partielle du ruisseau et création de cheminements piétons ; maillon de la coulée verte.

Durant l'année écoulée, nous avons réfléchi sur plusieurs dossiers importants :

→ réfection et agrandissement des vestiaires du stade de la Grisière ;

→ étude en vue de la construction de trois logements locatifs, impasse de Veyle, dans les anciens locaux techniques et création d'une salle communale près du restaurant scolaire avec démolition de la salle existante près de l'Église. Nous espérons que ces travaux seront réalisés pour fin 2008 ;

→ réflexion sur la construction d'une maison des associations derrière la Mairie et début d'une étude sur une P.U.V (Petite Unité de Vie) avec l'aide très efficace de bénévoles sancéens qui s'investissent à fond dans ce magnifique projet ;

→ fin de l'étude sur l'aménagement du carrefour rue Beausoleil - rue du Château du Parc, avec création d'un tourne à gauche et enfouissement des réseaux aériens ;

→ procédure de création d'une Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) dans les terrains au Nord de la Mairie. Pourquoi créer une Z.A.C ? Pour garantir dans ce secteur important de la commune une urbanisation équilibrée et concertée ; pour que les élus maîtri-

sent l'opération et puissent apporter une réponse aux Sancéens qui trouveront dans ce secteur une façon de rester à SANCÉ avec une offre de logements diversifiée dans un environnement qui leur est familier.

Il nous faut penser à trouver des recettes supplémentaires par de nouvelles taxes foncières sans augmenter les impôts des actuels contribuables ; nos charges de fonctionnement, malgré une forte vigilance, augmentent régulièrement, car nous offrons de plus en plus de services aux habitants.

Bien vivre aujourd'hui et demain dans notre village est notre préoccupation.

Nous voulons offrir une commune encore plus belle et plus accueillante avec plus de services, tout en préservant l'héritage du passé. Il faut rester raisonnable et humain dans tous nos projets.

Je remercie toutes les associations de SANCÉ et leurs dévoués bénévoles pour le travail fourni tout au long de l'année, et je veux leur dire combien je leur suis reconnaissant de donner à notre commune une image vivante, dynamique et généreuse. Merci à toutes et à tous et bonne année 2008.

Merci au personnel communal qui nous entoure et travaille consciencieusement pour vous en étroite relation avec les élus. ■

Roger MOREAU, Maire



Vœux du maire

Vendredi 4 janvier, la Salle des Fêtes était bien remplie pour la sympathique cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil Municipal qui se veut être un moment de rencontre et de convivialité. Le début de la cérémonie était animée par l'orchestre de l'École de Musique Municipale dirigé par Monsieur Nicolas GATEAU.

Les élus de la commune étaient présents aux côtés du personnel communal, des membres du C.C.A.S et du comité de fleurissement, des enseignantes, des professeurs de l'École de Musique Municipale, des présidents d'associations, de la Police Nationale, des pompiers, sans oublier les professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs...) qui, depuis longtemps, contribuent à la vitalité de la commune et, bien sûr, les habitants de SANCÉ qui participent activement à la vie du village.

Monsieur Roger MOREAU, Maire, après avoir salué et remercié toutes les personnes présentes, a adressé ses félicitations et ses vœux de réussite aux acteurs de la vie associative et aux bénévoles qui, par leurs actions et leur investissement, maintiennent un dynamisme et animent notre commune, dans un chaleureux climat d'amitié.

Dans ses propos, le premier magistrat a rappelé les réalisations 2007, en précisant que tous les projets avaient été préparés en étroite collaboration avec les conseillers qu'il a sincèrement remerciés. Ensuite, en précisant que 2008 sera jalonnée par une étape importante de la vie républicaine : les élections municipales ; il a cité certains travaux déjà engagés ou programmés ; par exemple, l'aménagement du carrefour rue de Beausoleil - rue du Château du Parc avec enfouissement des réseaux aériens. Puis, il a évoqué les projets des futurs investissements étudiés en



Une partie du public

cours d'année 2007 et restant à concrétiser, à savoir la création de trois logements locatifs dans les anciens ateliers municipaux, Impasse de Veyle, la démolition de la salle communale près de l'Église et la création d'une nouvelle salle à côté du restaurant scolaire municipal, la construction d'une maison des associations, la construction éventuelle d'une Petite Unité de Vie, la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade de la Grisière, la création d'une Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) d'habitat, derrière la Mairie.

Monsieur Pierre BADINAND, Maire adjoint, a présenté à Monsieur le Maire, à son épouse et à toute sa famille, les vœux de bonne et heureuse année 2008 du Conseil Municipal.

La cérémonie s'est poursuivie avec quelques chants, choisis pour la circonstance, et interprétés par la Chorale «Si l'on chantait» animée avec talent par Madame Nathalie BETAÏMI, chef de chœur.

Puis, pour clore cette agréable soirée, chacun leva son verre à la nouvelle année qui commence. ■



Le Conseil Municipal

ÉLECTIONS

Les élections municipale et cantonale auront lieu les dimanches 9 et 16 mars 2008. Le nombre d'inscrits sur la liste électorale étant en progression constante, elle sera, cette année, scindée en deux bureaux de vote installés dans la Salle des Fêtes, et ouverts de 8 h à 18 h.

École de musique municipale



Notre École de Musique Municipale, lieu de travail et d'échange avec ses 91 élèves cette année, est toujours soucieuse d'enseigner une musique de qualité, entourée de ses 12 professeurs, tous qualifiés et compétents.

Chaque semaine, les élèves suivent leur cours d'instrument accompagnés de la formation musicale, cours théorique et de l'orchestre. C'est à l'occasion de jouer avec les autres et de partager

un moment de musique dans la convivialité.

L'École de Musique Municipale de SANCÉ dispose de trois orchestres, par ordre de niveau croissant :

→ la Pépinière, dirigée par Camille LECDORCHÉ

→ l'Orchestre 1er cycle

→ et l'Orchestre de l'École de Musique Municipale, tous deux dirigés par Nicolas GATEAU.

Le programme du mois de janvier 2008 est le suivant :

→ une première soirée à eu lieu le vendredi 11 janvier à 20 h, sur le thème «l'heure musicale» spéciale piano, avec tous les pianistes de l'École.
→ la deuxième aura lieu le vendredi 25 à 19 h, à la Salle des Fêtes, «soirée musicale» avec l'ensemble des classes de l'École de Musique de SANCÉ, la participation des CM2 de l'école élémentaire de SANCÉ qui nous interpréteront quelques titres, et l'orchestre à cordes 2^e cycle de l'E.N.M.D (École Nationale de Musique et de Danse) du Mâconnais Val de Saône dirigé par Pierre SAINT SULPICE.

Tous ces concerts sont gratuits, nous vous attendons très nombreux !! ■



Ensemble de saxophones

Bonne et heureuse année 2008 à vous,
à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers.

Un geste pour vous, un geste pour tous

« Soyez vous-même le changement
que vous voudriez voir dans le monde »
Mahatma Gandhi (1869-1948)

LES TRANSPORTS

→ Je fais de l'exercice.

Une pratique naturelle : Souvenons-nous que la marche à pied est une activité inhérente à l'être humain. Se déplacer à pied ou à vélo est aussi bon pour la santé que pour l'environnement.

Un contexte peu favorable : Malheureusement, les équipements - surtout en ville - ne facilitent pas toujours ces petites escapades (pistes cyclables insuffisantes, trottoirs inexistantes ou impraticables pour la marche...).

→ Je choisis mon mode de transport.

En connaissance de cause : Lorsqu'il s'agit d'aller loin, trois modes de transport principaux sont possibles : la voiture, le train ou l'avion. Le choix dépend bien sûr de la distance, mais aussi de la sensibilité de chacun à l'égard de la planète. L'avion mérite d'être évité sur de courtes et moyennes distances (300 à 700 km), car le décollage et l'atterrissage sont très gourmands en kérosène. Le train est le mode le moins dangereux et de beaucoup le moins polluant. De plus, il dépose les passagers au cœur de la ville.

Les émissions de gaz carbonique (CO2) sur un trajet Paris-Marseille sont :

- de 178 kg en voiture pour le conducteur seul, et de 89 kg avec un passager ;
- de 97 kg en avion ;
- de 3 kg en TGV.

→ Je privilégie les transports en commun.

Une décision primordiale : Choisir les transports en commun, c'est préserver la qualité de l'air et réduire l'effet de serre. Un autobus rempli de passagers (35 à 40 personnes) permet de retirer 40 véhicules de la route aux heures de pointe, et d'économiser ainsi 70 000 litres de carburant par an.

Une rapidité prouvée : A Paris, la vitesse moyenne du métro est de 27 km/h. Celle d'une voiture est de 18 km/h (hors temps passé pour se garer). La situation n'est pas meilleure dans la plupart des grandes villes.

Un verdict sans appel : Moins polluants, plus sûrs, plus rapides : sans aucun doute, les transports en commun sont à privilégier.

Par kilomètre et par personne, le tramway consomme 15 fois moins d'énergie que la voiture.

→ Je laisse ma voiture au garage.

Peser le pour et le contre : La voiture est un moyen de transport à consommer avec modération. Quand il est indispensable de l'utiliser, il faut penser à optimiser ses déplacements : regrouper les courses (une liste de courses est bien pratique pour ne rien oublier, au supermarché par exemple), pratiquer le covoiturage... Pour les petits trajets, la marche à pied, le vélo, les rollers, la trottinette, sont recommandés. En cas de grosse fatigue, le bus fera l'affaire ! Enfin, les jours de grosse chaleur, la voiture est fortement déconseillée, car elle contribue à la pollution à l'ozone.

La combustion d'un litre d'essence produit 2,4 kg de CO2.

→ J'adapte mon véhicule à mes besoins.

L'information prime : Les véhicules sont moins énergivores que les voitures puissantes. Avant tout achat, il est bon de se renseigner sur sa consommation et ses rejets en CO2. Le vendeur a l'obligation, par une directive de la Commission Européenne, de délivrer ces informations. De même, il est possible de consulter le dossier en ligne de l'A.D.E.M.E, consacré au « Car Labelling » (consommation conventionnelle de carburant et des émissions de CO2) pour trouver ces caractéristiques sur chaque véhicule.

Tout est dans la boîte : Pensez-y à l'occasion de votre prochain achat. Les véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique manuelle ou robotisée consomment plus de carburant que ceux possédant une boîte mécanique.

En ville, un 4 x 4 consomme 40% de carburant de plus, rejette plus de CO2 et occupe plus d'espace qu'une voiture moyenne.

→ J'évite la climatisation.

Un luxe qui coûte cher : En France, la climatisation est rarement nécessaire. Très polluante pour l'atmosphère, elle contribue d'autant plus à

l'effet de serre, à cause des fuites du fluide frigorigène et de la surconsommation de carburant lors du fonctionnement.

Choisir son véhicule : Si c'est une voiture équipée de série, il faut entretenir correctement le système de climatisation et ne pas le pousser à fond au moindre démarrage. Si c'est une option, on peut demander un véhicule sans climatisation.

Faire de l'ombre : Dans tous les cas, et pour rafraîchir l'intérieur du véhicule, penser à fixer des pare-soleil pendant le stationnement et à ouvrir les fenêtres avant de partir. Si en plein été un long trajet se profile, il est bon d'éviter les heures chaudes.

→ Je réfléchis au choix de mon carburant.

Place aux idées neuves : Et si l'avenir passait par les véhicules fonctionnant au Gaz de Pétrole Liquéfié (G.P.L.), au Gaz Naturel Véhicule (G.N.V) ou à l'électricité ? Cette question, aussi déstabilisante soit elle, doit initier un changement de comportement. En effet, ces carburants, auxquels on n'a pas l'habitude de penser quand il s'agit d'acheter une voiture, deviennent des réalités incontournables... De plus, ils présentent des qualités tout à fait intéressantes : moins polluants, ils coûtent moins cher qu'un carburant classique pour le même nombre de kilomètres parcourus.

Coup double : L'achat d'une voiture à carburant «vert» donne droit à un crédit d'impôt. Il existe aussi une nouvelle génération de véhicules «hybrides», c'est à dire fonctionnant avec un carburant classique et un mode électrique selon les conditions de circulation (route ou ville). Cette bi-motivisation permet de diminuer sensiblement la consommation de carburant et les émissions de CO2.

→ Je roule tranquillement.

Maîtriser ses pulsions au volant : A vitesse moyenne égale, une conduite agressive peut augmenter la consommation de carburant de 40%, soit 4 litres environ de dépense inutile pour 100 km. Rouler en «sur régime» (rester par exemple en 3e lorsqu'il faut passer la 4e) est une pratique à proscrire, tout comme celle qui consiste à démarrer en trombe au feu vert.

Limiter sa vitesse : Instaurer de la douceur dans sa conduite est un vrai plaisir : anticiper sur les ralentissements, profiter de l'inertie du véhicule... Une voiture qui consomme 6,5 litres en roulant à 120 km/h passe à 7,2 litres à 130 km/h, avec l'augmentation des émissions de CO2 qui va de pair. Les limitations de vitesse réduisent les consommations d'énergie, les émissions de CO2 et les risques d'accident : trois bonnes raisons de les respecter.

Avec 32 millions de véhicules légers en France, si la vitesse sur autoroute était diminuée de 10 km/h, 700 000 tonnes de carburant seraient économisées, et 2 millions de tonnes de CO2.

→ Je démarre en douceur.

Lentement mais sûrement : Le moteur d'un véhicule se réchauffe pendant les premiers kilomètres. Il faut une quantité importante d'énergie pour porter à bonne température les différents organes mécaniques et les liquides de fonctionnement : c'est pour cela que le démarrage est fort sur les petits trajets. Démarrer doucement préserve ainsi l'environnement et prolonge la durée de vie de votre véhicule.

Sur le 1er km, une voiture consomme 50% de carburant en plus et pollue 4 fois plus.

→ Je coupe le contact en cas d'arrêt.

Stopper le gaspillage : Lorsqu'un véhicule est à l'arrêt (livraisons, courses, conversations téléphoniques, bouchon...), il est recommandé de couper le contact. Cette opération peut être automatique sur les véhicules disposant du système «Stop and Start», mis en place par certains constructeurs : le moteur, mis en veille en cas d'arrêt, permet ainsi de réduire les émissions de CO2 de 18 g par kilomètre et d'économiser jusqu'à 15% de carburant (en circulation dense). Au delà de 30 secondes au ralenti, le moteur d'un véhicule aura consommé plus d'énergie que s'il est arrêté puis redémarré. ■

Changement d'enseigne à SANCÉ



La Z.A.C des Platières à SANCÉ représente un atout très important sur le plan économique de la commune.

Depuis plusieurs années, les nombreuses entreprises et commerces de la zone sont restées stables. Aussi, récemment, pour cause de retraite, le magasin BERTAND Décor, droguerie, a fermé ses portes et a laissé un grand vide face à Conforama.

Après de nombreuses démarches (mise en relation, visite...), l'acquisition de l'ensemble immobilier a été signée, courant 2007, par les plus proches voisins, Messieurs BARBERI Frères, propriétaire du magasin atelier Auto Accessoires.

Destinés à la location, les locaux ont été transformés cet été, et la S.A.R.L. MULTIREX a emménagé. Cette nouvelle société est dirigée par Monsieur Michel DE CATA, dynamique chef

d'entreprise bien connu dans le Mâconnais et dans les milieux sportifs, notamment à SANCÉ.

Auparavant installé à Mâcon, rue Mathieu, Monsieur Michel DE CATA cherchait, pour ses clients, un emplacement facile d'accès avec stationnement gratuit à proximité. C'est donc sur un nouvel espace de 280 m² dédié à l'ameublement (litens, salons, tables basses...) que la société MULTIREX s'est implantée.

Messieurs Roger MOREAU, Maire, et Jean BOULIERET, Conseiller Municipal en charge des affaires économiques, ont assisté à l'inauguration de cette nouvelle enseigne à SANCÉ, en présence de très nombreux clients et invités.

Le Conseil Municipal de SANCÉ souhaite pleine réussite à Monsieur Michel DE CATA, un spécialiste de l'ameublement. ■

Ecoles Fleuries



En juin, avec les beaux jours bien installés, il a fallu repiquer les caillots d'inde, arroser les plantations avec l'eau récupérée et, bien sûr, penser aux vacances. Mais en juin, a eu lieu également la visite du jury des Ecoles Fleuries qui a évalué l'implication et les connaissances des élèves en horticulture et vérifié si le projet avait un caractère coopératif et s'il participait au développement de l'éducation et de la citoyenneté.

Les résultats de ce concours sont tombés en septembre 2007. Le jury départemental a décerné à l'école de SANCÉ le **troisième prix spécial départemental avec félicitations du jury** pour une découverte intelligente de l'environnement.

La remise des prix a eu lieu le mercredi 10 octobre 2007 au Lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus. Madame Marie-Françoise GAIRE, accompagnée de Soline BERGERON, de Solène RUE et de sa maman, de Messieurs Antoine GONZALEZ, représentant les Aînés, et Henri VOUILLOIN, Maire adjoint, a fait le déplacement pour recevoir ce magnifique prix composé d'un chèque de 30 €, d'un panier de 130 bulbes, d'un petit arrosoir, d'un plantoir et de trois livres sur les fleurs. Un goûter offert aux enfants et un vin d'honneur aux adultes ont clôturé l'après-midi.

Sincères félicitations à Madame Geneviève MARC, directrice, à ses deux adjointes, Mesdames Marie-Françoise GAIRE et Martine GOUJON, ainsi qu'à tous les enfants qui ont participé à l'élaboration de ce projet. Il est important de noter que seulement dix-sept écoles du département ont été primées. ■



Excellente ambiance au traditionnel repas du CCAS

Comme à l'accoutumée depuis plusieurs années, les septuagénaires et plus de la commune ont eu le choix entre un repas et un colis.

Le jeudi 13 décembre, 135 convives, dont 77 aînés, ont pris part au repas organisé par la Municipalité et le Centre Communal d'Action

Sociale, avec le concours du personnel communal qui a eu en charge la préparation de la Salle des Fêtes.

mentaire avaient décoré l'intérieur des menus conçus par Madame Isabelle DE ARAUJO, conseillère municipale. Par ailleurs, ils avaient également confectionnés des sujects en bois.

Puis, au milieu de l'après-midi, les bambins des trois classes de l'école maternelle sont venus chanter et danser. Merci aux petits chérubins et à leurs institutrices, Mesdames Geneviève MARC, Marie-Françoise GAIRE et Christine STAPPERFERNE, sans oublier leurs agents spécialisés, pour la préparation et la mise en scène. D'autres part, quelques membres de la Chorale «Si l'on chantait» présents au repas ont entonné un chant de Noël à la satisfaction de tous.

Cette journée, très attendue par les anciens, s'est achevée juste après que la nuit soit tombée, permettant ainsi aux uns et aux autres, de regagner leurs demeures dans la froideur, mais le cœur bien au chaud, grâce à cet après-midi ensoleillé passé en bonne compagnie. En se quittant, les convives se promettent, bien sûr, d'être encore tous présents en décembre 2008.

Pour celles et ceux qui n'ont pu se déplacer, c'est à dire 72 personnes, ils ont reçu un colis apporté à domicile par une délégation composée des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S., toujours aussi dévoués. Cette distribution a été assurée le samedi 15 décembre. Un moment généralement très apprécié qui permet souvent d'évoquer les problèmes de la vie quotidienne et de rompre un instant de solitude.

Toute l'équipe municipale et les membres du C.C.A.S. présentent à toutes les Sancténies et à tous les Sancéens, leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2008 et surtout de bonne santé. ■



Les bambins de l'école maternelle avant leur représentation et leurs institutrices

Tous les participants se sont retrouvés autour des tables dressées pour la circonstance, et c'est dans la bonne humeur que chacun a pu apprécier le délicieux repas concocté par le traiteur «la Marmite» de Laize, et choisi par Madame Françoise BAJARD, présidente de la commission communale «affaires sociales et petite enfance», et les membres du C.C.A.S.

En préambule, Madame Françoise BAJARD a ouvert les festivités en présentant à toute l'assemblée, les personnes bénévoles qui composent le groupe de travail formé pour préparer l'étude de l'éventuelle construction d'une P.U.V. (Petite Unité de Vie). Président de droit du C.C.A.S., Monsieur Roger MOREAU, Maire, entouré de trois de ses adjoints, Madame Françoise BAJARD, Messieurs Henri VOULLON et Pierre CHAMPION, de plusieurs conseillers municipaux et des membres du C.C.A.S., a fait part de son plaisir d'être parmi les convives. Il a formulé des vœux de bonne santé et de bonne année 2008.

En présence de la doyenne Madame Marguerite JORRY qui a eu 92 ans cet été, et du doyen Monsieur Frédéric CHAMPION qui, quant à lui, entre tout juste dans sa 88^{ème} année, ce moment de rencontre s'est déroulé de manière très conviviale. Une bonne ambiance a régné tout au long de l'après-midi avec les animateurs Isabelle et Guy COUSIN qui ont su adapter leur répertoire.

Il est à noter que, malgré les ans et les cheveux blancs, nos aînés ont encore un bon coup de fourchette, et que les crûs locaux ont été dégustés, par de nombreux connaisseurs, avec modération, comme il se doit en pareil cas.

Pour la quatrième année consécutive, les enfants de l'école élé-



La table du doyen Monsieur Frédéric CHAMPION

Travaux d'assainissement

Au cours de l'été, le personnel communal a constaté que les toilettes, situées côté Ecole de Musique Municipale, étaient régulièrement inondées et que le mur du préau ouest restait mouillé dans le temps.

Afin de s'assurer du bon état intérieur du collecteur principal implanté sous le trottoir à hauteur de la Mairie, Veolia Eau, notre fermier, a procédé à une inspection par caméra vidéo. Le résultat n'a pas été concluant puisqu'il s'est avéré que la canalisation était, en partie, fissurée ou même écrasée à certains endroits, ce qui entraînait une mise en charge de cette dernière avec refoulement jusqu'au W.C.

Pour remédier à cet état de fait, la municipalité a engagé, très rapidement, des travaux qui ont été réalisés dans de très bonnes conditions, au cours du mois de décembre. Ces travaux ont consisté au remplacement complet de la canalisation pour un montant total de travaux de 18 941 € T.T.C. ■



Compte-rendu de la réunion de la C.A.M.VAL du 28 septembre 2007

67 conseillers communautaires étaient présents sur les 86 élus des 26 communes qui composent la C.A.M.VAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais VAL de Saône). Seize conseillers étaient porteurs d'un pouvoir:

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer, avec l'Université de Bourgogne, la convention pour l'organisation du Master «Juristes des Collectivités Territoriales», et d'autoriser le Président à signer l'avenant pour l'organisation du Master «Professions Juridiques du Sport» ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer une convention pour l'installation des Masters de l'Université de Bourgogne soutenus par la C.A.M.VAL, dans les locaux de l'I.U.F.M (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) situés 9 rue de Flacé à Mâcon ;
- **DÉCIDE** de retenir, pour le calcul de la cotisation minimum de Taxe Professionnelle, un local d'habitation de référence dont la valeur locative s'élève à 1 734 €, situé chemin des Pommerais à La Roche Vireuse, et de maintenir la réduction de 50% pour la cotisation minimum des personnes exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois dans l'année ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer une convention de stage pédagogique en situation professionnelle, pour la formation des stagiaires B.E.E.S.A.N (Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif du 1^{er} degré des Activités de Natation) au Centre Nautique du Mâconnais Val de Saône avec le C.R.E.P.S (Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport) de Mâcon ;
- **DÉCIDE** de lancer l'opération «à l'eau vacances», DIT que cette opération s'adressera aux organismes, à but non lucratif du territoire communautaire, agréés par la Direction Départementale Jeunesse et Sports, et **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'activité par groupes de 12 enfants, et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les organismes concernés organisant la surveillance et les loisirs des enfants des communes de la C.A.M.VAL, pour l'organisation de l'activité «à l'eau vacances» ;
- Dans le cadre de ses activités, l'E.N.M.D (École Nationale de Musique et de Danse) propose à ses élèves un complément d'enseignement nécessitant l'intervention ponctuelle de personnel extérieur. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : **DÉCIDE** de valider les interventions prévues et **AUTORISE** le Président à recruter les personnels correspondants ;
- Afin de sécuriser l'occupation des locaux de l'E.N.M.D par des organismes à but non lucratif, pour des activités en lien avec la musique ou la danse, des conventions types de mise à disposition sont proposées. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer ces conventions types et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours pour les équipements municipaux mis à disposition des associations culturelles, sportives ou de loisirs du territoire de la C.A.M.VAL. Ces fonds de concours concernent deux dossiers déposés par la ville de Mâcon (maison de quartier de Bioux pour un montant de 105 000 €, et locaux associatifs aux Saugeraies pour un montant de 42 479,40 €, soit un total d'aide de 147 479,40 €), et **AUTORISE** le Président à signer les conventions de versement des fonds de concours avec la ville de Mâcon ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer les avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la piscine d'Azé pour quatre lots sur dix (trois en plus-value et un en moins-value), pour un total de plus-values de 17 381,72 € H.T, soit 1,9% du montant du marché. Ces plus-values, liées aux prescriptions de l'A.B.F (Architecte des Bâtiments de France) et de la D.I.R.E.N (Direction Régionale de l'Environnement), ainsi qu'aux contraintes d'accessibilité, restent dans l'enveloppe globale budgétaire de l'autorisation de programme votée en Conseil Communautaire ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le lancement des études préalables à la création d'une zone d'activités économique communautaire sur le territoire des communes de Charnay-lès-Mâcon et de Mâcon, et d'autoriser le lancement des consultations en vue de recruter, par marché public, un prestataire qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la C.A.M.VAL ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le Président à verser à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain la participation au F.S.L (Fonds de Solidarité pour le Logement) en lieu et place de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, pour un montant de 0,30 € par habitant, soit 496,50 € pour l'année 2007, et cela au titre de la compétence «équilibre social de l'habitat» ;
- **DÉCIDE** de définir d'intérêt communautaire «la participation à l'A.D.I.L. (Association Départementale pour l'Information sur le Logement), au sein de la compétence obligatoire «équilibre social

de l'habitat - politique du logement d'intérêt communautaire», **DÉCIDE** d'adhérer à l'A.D.I.L. en approuvant ses statuts, **DÉCIDE** Monsieur Daniel BOUCHARD, Maire d'Azé, comme représentant de la C.A.M.VAL, en lieu et place du représentant actuel de la ville de Mâcon, et **AUTORISE** le Président à verser la cotisation de 12 700 € en lieu et place des communes, pour l'année 2008 ;

- Le Conseil Régional a engagé une démarche auprès des élus de la Bourgogne du Sud pour définir le périmètre d'un nouveau territoire de projet pour un contrat territorial. Après avoir décidé de créer une association, structure juridique porteuse, le Conseil Communautaire du 29 mars 2007 a approuvé le principe d'adhésion à cette association. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : **DÉCIDE** d'adhérer à l'A.E.G (Association pour l'Étude et la Gestion) du contrat territorial de la Bourgogne du Sud, et **AUTORISE** le Président à verser une cotisation de 0,30 € par habitant, soit 17 892 € pour l'année 2007 ;
- Suite au Conseil Communautaire du 28 juin 2007, il a été décidé le lancement d'une «étude relative à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans» sur le territoire de la C.A.M.VAL. Neuf bureaux d'études ont présenté une offre. Le cabinet Etheis Conseil a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer le marché «étude relative à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans» avec le cabinet Etheis Conseil pour un montant total de 47 766,50 € H.T.

Le Conseil Communautaire, par 42 voix pour, 32 contre, 2 abstentions (4 n'ayant pas pris part au vote) :

- **DÉCIDE** d'approuver la réalisation, dès 2008, d'une étude évaluant les modalités et les conséquences d'une éventuelle prise de compétence «eau».

Le Conseil Communautaire, par 43 voix pour, 33 contre, 2 abstentions (2 n'ayant pas pris part au vote) :

- **DÉCIDE** d'approuver la réalisation, dès 2008, d'une étude évaluant les modalités et les conséquences d'une éventuelle prise de compétence «assainissement».

La séance est levée à 22 h 10.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2007

Mesdames Isabelle DE ARAUJO et Lucienne PICARD, Messieurs Jean BOULIERET et Michel GAUDILLIERE étaient excusés.
Madame Isabelle DE ARAUJO avait donné pouvoir écrit à Madame Florence BODILLARD, Madame Lucienne PICARD à Madame Françoise BAJARD, Monsieur Jean BOULIERET à Monsieur Patrick CLERC et Monsieur Michel GAUDILLIERE à Monsieur Philippe PICARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 août 2007 ;
- **PREND ACTE** de la décision de Monsieur le Maire de signer une convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, avec la D.D.E (Direction Départementale de l'Équipement), en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal en début de mandat ;
- **ACCEPTE** le devis du SY.D.E.L (Syndicat Départemental d'Électrification) pour l'extension de l'éclairage public dans l'espace vert situé derrière la Salle des Fêtes ;
- **DONNE SON ACCORD** à la modification du coût de l'extension du réseau électrique réalisée Impasse de la Grange d'En Haut ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la C.A.M.VAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais VAL de Saône) pour autoriser la C.A.M.VAL à verser le fonds de concours accordé au cours de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2006, d'un montant de 25 336,19 €, pour les travaux d'aménagement de la Zone des Noyers ;
- **DÉCIDE** de rembourser au S.I.G.A.L.E (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants) une partie de la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'organisation de l'aide aux devoirs des collégiens que le syndicat organise depuis le 1^{er} février 2007 ;
- **DÉCIDE** de créer deux régies de recettes municipales dénommées "Loisirs" et "Enfance", afin de pouvoir encaisser les recettes de tous les services communaux ;
- **DÉCIDE** que l'assiette de la taxe de rattachement au réseau d'assainissement collectif sera désormais constituée de la S.H.O.N (Surface Hors Œuvre Nette), car il s'avère que le mode de calcul précédent qui faisait référence au nombre de pièces comptant le logement ne correspondait pas à la taille réelle du bâtiment à raccorder. Cette nouvelle disposition du calcul de la taxe permettra de prendre en compte les agrandissements successifs des habitations ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire, au titre du Programme Départemental de Soutien aux Projets Communaux 2008 pour la création d'une salle de réunion communale. La subvention du F.D.S.P.C (Fonds Départemental de Soutien aux Projets Communaux) qui sera proposée par la commission cantonale viendra en déduction de l'autofinancement communal ;
- **DEMANDE** des précisions avant de se prononcer sur la demande de subvention pour un séjour à Saussay-les-Pins de la classe de CM2 ;
- **DONNE** son accord pour la cession de reliquats fonciers à la SEMA et à la Ville de Mâcon ;
- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative pour ajuster des crédits d'amortissement ;
- **PRÉCISE** que les habitants intéressés par la récupération de bois de chauffage sur les parcelles confiées à la gestion de l'O.N.F (Office National des Forêts) à la Grisière peuvent s'inscrire au Secrétariat de la Mairie. Le prix de vente étant fixé à 1 € le stère ;
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel 2006, présenté par Monsieur Patrick CLERC, sur le prix et la qualité du service public du S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour le Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2007

Tous les Conseillers étaient présents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2007 ;
- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux des entreprises Braggand, Piquet et Laffay pour la réhabilitation de la maison communale, située 4 rue de la Roche, en trois logements locatifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation de la maison communale, située Impasse de Veyle, en trois logements locatifs, dans le cadre de l'opération Cœurs de Villages Plus ;
- **ACCEPTE** le devis de GROUPAMA pour l'assurance dommage ouvrages concernant la maison communale en cours de rénovation 4 rue de la Roche ;
- **AUGMENTE** le temps de travail d'un professeur titulaire de l'École de Musique Municipale ;
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour renforcer l'équipe technique ;
- **APPROUVE** la dissolution du S.M.E.R.A.T (Syndicat Mixte d'Effacement des Réseaux Aériens de Télécommunication), ainsi que celle du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Mâconnais-Beaulliais ;
- **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune au SY.D.E.S.L (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) avec transfert des compétences : éclairage public, création et entretien des infrastructures de télécommunication, et ELIT Messieurs Pierre CHAMPION et Michel GAUDILLIERE comme délégués titulaires, et Monsieur Philippe PICARD comme délégué suppléant, pour siéger au Comité Territorial du SY.D.E.S.L, au nom de la commune de SANCÉ ;
- **DÉCIDE** de participer à hauteur de 70 € par enfant pour le projet de classe de découverte à Saussay-les-Pins des 19 enfants du CM2 de l'école élémentaire et **REAFFIRME** sa position selon laquelle tous les enfants de l'école élémentaire doivent partir au moins une fois en classe de découverte ;
- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative pour ajuster des crédits notamment pour régulariser des opérations de dissolution de la Communauté de Communes du Mâconnais ;
- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz naturel ;
- **INSTITUE** un régime d'astreinte pour le personnel technique chargé du déneigement.

Messieurs Pierre CHAMPION et Jean-Michel HUGUET étaient excusés.

Monsieur Pierre CHAMPION avait donné pouvoir écrit à Monsieur Henri VOULLON et Monsieur Jean-Michel HUGUET à Monsieur Daniel MONIN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2007 ;
- **DÉCIDE** de contracter deux emprunts de 250 000 € chacun, d'une durée de 15 ans, pour financer les travaux d'aménagement de logements locatifs dans des bâtiments communaux rue de la Roche et impasse de Veyle ; la perception des loyers couvrira les frais de ces emprunts ;
- **RENOUVELLE** le crédit de trésorerie auprès de DEXIA, pour une année ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du S.I.G.A.L.E (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants) pour une meilleure répartition financière entre les communes membres ;
- En l'absence de Madame Florence BODILLARD, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Bodillard pour le changement de la chaudière de l'Église ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec la Paroisse Saint Vincent de Paul, une convention d'occupation à titre gratuit de la salle de réunion à créer dans le bâtiment du restaurant scolaire, suite à la démolition prévue de l'ancienne salle paroissiale ;
- **APPROUVE** le projet d'aménagement du carrefour rue de Beausoleil - rue du Château du Parc, avec création d'un tourne à gauche et **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour l'amélioration de la sécurité dans l'aménagement de ce carrefour ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de Saône-et-Loire pour l'acquisition d'instruments de musique (trombone, saxophone) destinés à l'École de Musique Municipale ;
- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative pour ajuster des crédits ;
- **DONNE SON ACCORD** à la proposition de l'entreprise BRUNET S.A.R.L pour le contrat pluriannuel d'entretien de la signalisation routière horizontale ;
- **DÉCIDE** de conclure un contrat de maintenance pour l'entretien de l'Agrospace, terrain multisports, à l'espace du Pré des Mares ;
- **ACCORDE** une subvention de 100 € à l'Amicale des Chasseurs pour la prise en charge de l'animation de la fête du 14 juillet ;
- **SOLLICITE** une subvention D.G.E (Dotations Globales d'Équipement) 2008 pour la création d'une salle de réunion dans le bâtiment du restaurant scolaire.



Coup d'envoi,

pour les conscrits de la 8

REPRISE APRÈS UN AN DE SOMMEIL

Dernièrement Loïc MARC, un jeune conscrit de 20 ans, a décidé de former un bureau qui aura en charge l'organisation de la fête des classes prévue, depuis longtemps au calendrier des manifestations de la commune, pour le **samedi 19 avril 2008**.

Loïc MARC, le dévoué Président, sera assisté de sa grand-mère Madame Renée RAGONNEAU à la trésorerie, et de Monsieur Antoine GONZALEZ au secrétariat. Ils sont bien décidés de perpétuer la tradition et de fêter leur nouvelle décennie avec ferveur, dynamisme et convivialité.

Dés maintenant, tous les Sancéens de la « 8 » sont invités à se mobiliser pour faire de ce 19 avril une grande et belle journée. Pour ce faire et pour que la fête soit pleinement réussie, un courrier donnant des précisions sur cette manifestation sera adressé à tous.

Mais, d'ores et déjà, toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation de cette fête sont invitées à prendre contact, soit avec l'un des membres du bureau, soit à laisser ses coordonnées en Mairie.



Calendrier des manifestations

JANVIER

- **Vendredi 18** : Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais)
- **Dimanche 20** : Loto organisé par le Club de la Tour
- **Vendredi 25** : Soirée de l'Épiphanie proposée par l'École de Musique Municipale, à 19 h à la Salle des Fêtes
- **Dimanche 27** : Après-midi dansant organisé par Sancé Rock Club

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 9 février 2008 après la classe au dimanche 24 février (rentrée le lundi 25 février)

FÉVRIER

- **Samedi 16** : Goûter des Anciens organisé par l'Entr'Aide Paroissiale
- **Samedi 23** : Tournoi de l'École des 3 Énergies

MARS

- **Samedi 1er** : Soirée organisée par Sancé Football Club
- **Dimanche 2** : Loto familial organisé par le Sou des Écoles
- **Vendredi 7** : L'heure musicale offerte par l'École de Musique Municipale
- **Mercredi 19** : Commémoration du 46ème anniversaire du cessez-le-feu mettant un terme officiel à la guerre d'Algérie - Cérémonie au Monument aux Morts à 17 h 30 suivie d'un vin d'honneur
- **Samedi 22** : Soirée dansante organisée par l'Amicale Sportive Sancé Basket
- **Samedi 29** : Loto organisé par le Sou des Écoles

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 5 avril 2008 après la classe au dimanche 20 avril (rentrée le lundi 21 avril)

AVRIL

- **Vendredi 4** : Soirée percussions préparée par l'École de Musique Municipale
- **Dimanche 6** : Thé dansant organisé par le Club de la Tour
- **Samedi 19** : Grande fête des classes en « 8 » et en « 9 »
- **Dimanche 27** : Quatrième printemps de l'artisanat et du terroir organisé par Sancé Tennis
- **Dimanche 27** : Souvenir des Déportés - Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h suivie d'un vin d'honneur.

FNACA

Chaque année, le 19 mars précisément, les anciens combattants d'Algérie de SANCÉ viennent au Monument aux Morts commémorer l'anniversaire de la fin des hostilités entre la France et son ancienne colonie, et s'inclinent devant ceux des leurs qui y ont laissé la vie.

Pendant la guerre d'indépendance de 1954 à 1962, les soldats français ont rempli leur mission en combattant les bandes armées des djebels, en étouffant la menace d'une guérilla généralisée, et nous devons leur rendre hommage chaque année le 19 mars. Pour faire reconnaître leur statut et leurs droits, ils se sont organisés et ont créé la F.N.A.C.A dès la fin du conflit. Ceux du Comité local de SANCÉ sont très actifs, ils se retrouvent régulièrement pour échanger à l'occasion de manifestations festives organisées dans la commune.

Lors du Congrès Départemental qui s'est déroulé, cette année, à Chalon-sur-Saône, Monsieur Georges MARC s'est vu attribuer le diplôme et la médaille d'honneur de la F.N.A.C.A pour sa fidélité et son dévouement au comité local de SANCÉ.

Georges MARC, appelé de la classe 56/2A à fini ses classes à Constance en Allemagne. En janvier 1957, il a rejoint l'Algérie, comme chauffeur dans une compagnie opérationnelle du 5^{ème} G.C.P (Chasseurs à pied), en poste à Freneda, près de la ville de Tihert dans le sud Oranais. Il a effectué vingt quatre mois de service et parcouru environ 100 000 kilomètres dans le djebel au volant d'un G.M.C.



De retour à SANCÉ en décembre 1958, il convola en justes noces avec Denise. Son activité professionnelle n'a pas été très différente, puisqu'il fut chauffeur routier jusqu'à sa retraite en 1991.

La même distinction avait été attribuée en 2006, à Monsieur René GALLET, lors du Congrès de Paray-le-Monial, pour son attachement au Comité local de SANCÉ qu'il a présidé pendant dix années.

Traditionnellement, le 11 novembre, avant la cérémonie au monument aux morts, les membres du Comité local se réunissent en assemblée générale pour élire leur bureau qui a été reconduit dans son intégralité et à l'unanimité. Monsieur Gérard PROST garde son fauteuil de Président, il sera assisté de Madame Simone FOULON à la Trésorerie, et de Monsieur Jean-Pierre PRIEUR au secrétariat. ■

Association des cuisiniers des collectivités du mâconnais

L'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais) est forte de trente cinq cuisiniers issus des collèges, des lycées, du centre hospitalier, de la cuisine centrale, de la gendarmerie de Charnay, et de deux Centres d'Aide par le Travail. Elle a son siège en Maine de SANCÉ et elle est présidée par Madame Lucette MATINIER, chef de cuisine au Collège Pasteur.

Le but principal de l'association est la promotion des métiers de bouche en collectivité, le social, la générosité et l'humanisme. C'est été, un certain nombre d'entre eux : Adeline, Florence, Lucette, Martine, Nicole, Yvette, Cyril, Daniel, Dominique, Laurent, Michel, Patrick, Philippe et Roger sont allés en Roumanie pour transmettre leur savoir-faire à leurs collègues. Pendant leur villégiature, ils ont associés cuisine et tourisme, ils ont réglé des centaines de convives en cure de balnéothérapie à l'hôtel-restaurant Doïna de la station Neptune, située à 500 mètres de la Mer Noire. Ces séjours ont pu être

benefique pour tous. Ils sont tous revenus enchantés, l'accueil a été très chaleureux. De plus, ils ont découvert et apprécié les spécialités roumaines qui pourront dorénavant être préparés pour les convives de leurs établissements respectifs.

En retour, du lundi 3 décembre au lundi 17 décembre 2007, les responsables du lycée René Cassin et du lycée Alexandre Dumas ont eu le plaisir de recevoir deux cuisiniers roumains de l'hôtel-restaurant Doïna, Ionel MOLULESCU, gestionnaire, et Cheigohe CHAGHEAGU, chef de cuisine, dans le cadre d'un stage d'initiation aux méthodes françaises de travail en collectivité. Le matin a été consacré au travail en cuisine et l'après-midi au tourisme, avec la découverte de notre belle région et la visite de quelques entreprises agro-alimentaire.

Le vendredi 7 décembre, la municipalité de SANCÉ a été très heureuse de recevoir une délégation de cuisiniers accompagnée des deux roumains stagiaires. Monsieur Roger MOREAU s'est



Une partie de l'équipe des cuisinières et cuisiniers roumains de l'hôtel-restaurant Doïna

réalisés grâce à Monsieur Gilles PATASSI, directeur général du Club Vacances Modernes de Villevert, chef lieu de canton du département de Meurthe-et-Moselle, avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne représenté, en la circonstance, par Madame Chantal BATHAS et Monsieur Pierre TERRIER, et le Conseil Général de Saône-et-Loire représenté par Monsieur Pierre MARTINERIE.

Au cours de leur séjour, ils ont constaté que l'équipement des cuisines manquait de modernisme, mais l'échange a été, malgré tout, très

plu à leur montrer les principaux équipements du centre bourg, et plus particulièrement l'ensemble du restaurant scolaire.

Leur séjour s'est terminé par un repas festif et la visite du Hameau du Vin à Romanèche-Thorins, ils étaient accompagnés des adhérents de l'association et de leurs conjoints.

Le dynamisme des membres actifs de cette association est tellement remarquable que la commune de SANCÉ est fière d'avoir le siège sur son territoire. ■

Bibliothèque municipale



Mme Catherine LABROSSE et M. Jacques DUHAMEAU

Début novembre, la Bibliothèque Municipale a accueilli Monsieur Jacques DUHAMEAU pour une présentation de son livre «Le Vent du Peyradoux» relatif au terroir Auvergnat. Les Sancéens, déjà sensibilisés à cette terre rude et attachante par le biais du Comité de Jumelage, sont venus nombreux à la rencontre de l'auteur au verbe haut et facile.

D'autre part, grâce au Centre de la Francophonie, la Bibliothèque Municipale a eu l'honneur de recevoir Madame Jamila HASSOUNE, libraire à Marrakech et fondatrice de «La Caravane du Livre». Elle œuvre pour l'amélioration de la condition des femmes au Maroc et nous a fait partager son expérience de terrain. Elle était accompagnée d'un écrivain Monsieur Mohamed NEDALI pour une dédicace de ses deux livres «Morceaux de choix» et «Grâce à Jean de la Fontaine».

Dans un autre domaine, fin novembre, a eu lieu la magnifique exposition annuelle des Artistes Sancéens sur le

thème des «Fleurs».

Tout au long de l'année, les lecteurs apprécient «l'Armoire Magique» et «les Apéritifs Littéraires» qui permettent de découvrir les nouvelles acquisitions d'une manière plus chaleureuse. Début janvier, six classes des Ecoles embarquent pour un nouveau voyage lecture « Fabulolivre », et le CM2 lui, préférera un nouveau cabaret lecture «Tuliquoi».

Et n'oubliez pas de consulter le site de la commune de SANCÉ (www.sance.fr) où les animations ponctuelles sont notées (Carnaval...).

Toute l'équipe de la Bibliothèque Municipale, Catherine, Cécile, Lucienne, Danièle, présentent à toutes et à tous leurs meilleurs vœux 2008, sous le signe de la lecture. ■



M. Mohamed NEDALI, Mme Jamila HASSOUNE et M. THOMAS du Centre de la francophonie

Mme Catherine LABROSSE présente les artistes Sancéens



Chorale

«si l'on chantait»

Le dimanche 9 décembre, en fin d'après-midi, la Salle des Fêtes de SANCÉ a connu une belle animation à l'occasion du concert de Noël donné par la Chorale de SANCÉ «Si l'on Chantait».

Un public très nombreux avait pris place pour découvrir, en première partie, les accords de harpe celtique, de flûte et de guitare du groupe «le Basson», tout simplement constitué de trois membres de la famille PORNON. Leurs accords de musique celtique de diverses régions d'Europe, agrémentés de sonorités des Amériques, allaient ravir les spectateurs qui leur réservèrent une ovation. On vit même des danseurs au fond de la salle !

«Si l'on Chantait» prenait ensuite le relais avec un large répertoire allant de la «Messe Brève» aux chants russes, en passant par l'Amérique latine pour retrouver de nouveau le groupe «le Basson».

Les comptes de Noël destinés à solliciter un public complice allaient conclure la soirée.

Sous leurs couleurs rouge et noir, les

quarante interprètes se sont livrés à fond derrière leur chef de chœur Nathalie BETAMII, plus dynamique que jamais. Il faut également souligner l'effort consenti par la dizaine de nouveaux membres qui ont dû apprendre l'intégralité du répertoire par l'occasion.

Monsieur Daniel ROGIC, nouveau président, salue l'action des fondateurs et, des fidèles bénévoles de l'association. Il remerciait Monsieur le Maire de SANCÉ d'avoir mis la Salle des Fêtes à disposition, suite à la panne de chauffage de l'Eglise.

Rendez-vous à été pris pour les prestations ultérieures où les choristes espèrent retrouver leurs fans encore plus nombreux.

Le nouveau conseil d'administration de la chorale «Si l'on chantait» est composé de :

- Président : Daniel ROGIC
- Vice-président : Eric STAMPPER
- Trésorier : Hubert PARIS
- Secrétaire : Christiane DUBY
- Trésorier adjoint : Florence MAGNIEN
- Secrétaire adjoint : Bernard GARNIER
- Secrétaire adjoint chargé de la communication : Michel JACQUOT. ■



Etat civil de l'année 2007

Naissances

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux Sancéens :

Margo DESMARIS le 4 janvier
Soulimane EL MAHI le 6 mars
Mathis DE SOUSA le 21 juin
Louna GUYONET le 4 juillet
Roméo JACQUOT le 14 juillet
Noah GORLIER le 6 août
Emma DUFOUR le 10 août
Chiara MARRA le 10 août
Fannie BERGEOT le 25 août
Eloane PERRIN le 1^{er} novembre
Rémi GUERIN le 2 novembre
Reyane CHRISTOPHE le 13 novembre
Dorian BOIS le 24 novembre
Lorine BOSSET le 14 décembre

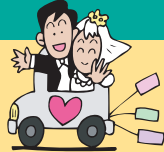


TOUS NOS VŒUX
DE BONNE SANTE
AUX ENFANTS
ET TOUS NOS
COMPLIMENTS
A LEURS PARENTS

Mariages

Nous avons eu le plaisir d'unir des jeunes de la commune :

Christine BRUNEAU et Cyril BERGERON, le 28 avril
Caroline JUVANON et Frédéric BOUX, le 12 mai
Aurélien MARC et Cyril BASSET, le 26 mai
Christelle GUILLAUME et Fernando NUNEZ, le 9 juin
Lila BELUT et Cédric MAUCELLI, le 16 juin
Aurélien BOURGEOIS et Sébastien AUPOIL, le 23 juin
Frédérique MICHON et Christophe SPAY, le 30 juin
Magali DROIN et Jacques JUSTINO, le 15 septembre
Fabienne GENDRE et Baptiste VIENNOT, le 29 septembre
Coralie LAGRANGE et Ludovic DESMARIS, le 3 novembre
Lucia TANCREDI et Francesco LONGO, le 15 décembre



TOUS NOS VŒUX
DE BONHEUR
AUX JEUNES MARIÉS
ET FELICITATIONS A
LEURS PARENTS

Décès

Quelques habitants nous ont quittés en cours d'année :

Claude MALNUT, le 13 janvier
Noëlle GALOCHE épouse MONIN, le 22 janvier
Fernand GENEVOIS, le 24 janvier
Ida PAUCOD veuve GENEVOIS, le 9 février
Henri BEY, le 6 avril
Bruno FEUILLEBOIS, le 16 avril
Angelo TANCREDI, le 9 mai
Mireille FREGIER épouse NILLON, le 29 mai
Gaston LACOURTABLAISE, le 15 juin
Josette NIVOT épouse CHEVALIER, le 6 juillet
Marie-Antoinette COINTET veuve VANET, le 18 novembre
Roger LE NOUYS, le 14 décembre
Jean CARTIER, le 18 décembre

Nous présentons
aux familles éprouvées
nos bien sincères condoléances
et les assurons de notre sympathie

Centre communal

d'action sociale

Bien vivre à SANCÉ ... en vieillissant

L'allongement probable de l'espérance de vie pose la question de savoir comment passer le mieux possible les années suivant l'âge de la retraite. D'une étude menée en 2005/2006 par le Centre Communal d'Action Sociale, il ressort que 185 foyers de la commune de SANCÉ sont composés d'au moins une personne de 65 ans et plus et souhaitent majoritairement rester dans la commune d'une façon ou d'une autre (cf. SANCÉ échos N° 38 d'Avril, Mai, Juin 2007).

Dans le cadre de l'objectif «Bien vivre à SANCÉ», un groupe de travail, composé de Sancéennes et de Sancéens de tous âges, a préparé une grille d'entretien pour mieux cerner les attentes des plus de 65 ans. Il sera proposé à chacun d'entre eux une rencontre à leur domicile avec deux

personnes du groupe, afin de compléter ce questionnaire. Les réponses resteront confidentielles et leur analyse permettra au C.C.A.S de faire des propositions concrètes à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal quant aux équipements qu'ils conviendraient de mettre en œuvre pour satisfaire aux mieux les attentes.

Lors du déroulement de cette opération, le Maire contactera les habitants de cette tranche d'âge, d'abord par courrier, puis par téléphone. Pour faire suite à cette démarche, il sera convenu d'un rendez-vous avec les personnes accréditées.

Le C.C.A.S espère une participation massive des personnes concernées, car ce travail engage votre avenir. Nous avons la chance d'être dans une belle commune, faisons tout pour y vivre bien, ensemble... et longtemps. ■

Sancé tennis

CHANGEMENT DE BUREAU



Le nouveau bureau avec Florence RIMET, Patrick MUZEAU et Hervé COLLAUDIN

Depuis le 16 septembre 2007, Christian BAUDRION, qui s'est consacré au club et qui en a permis l'essor en tant que président pendant de nombreuses années, a transmis le flambeau à un autre Sancéen, pilier du club, Hervé COLLAUDIN, adhérent depuis 1986.

Ce dernier est entouré des nouveaux membres du bureau pour l'aider dans sa tâche : entre autres, Florence RIMET, secrétaire, et Patrick MUZEAU, trésorier, accomplissent un travail remarquable. Côté enseignement, des cours sont toujours dispensés pour les jeunes et les moins jeunes par Alice MANISSIER et Henri-Pierre MONDANGE.

Pour l'apprentissage et le perfectionnement, il reste des places disponibles pour les jeunes du mini tennis et les 6-7 ans. Quelques jeunes élèves ont d'ailleurs été détectés par la Fédération Française de Tennis, ce qui laisse présager de bonnes performances à l'avenir... Tandis que le club présente deux équipes hommes et une équipe femmes, souhaitons leur bonne chance pour les championnats ainsi qu'à l'association et son nouveau bureau ! ■

INFORMATIONS

Par courrier en date du 3 décembre 2007, le S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais a fait part aux communes adhérentes des dates de passage pour la collecte des encombrants de l'année 2008.

Pour SANCÉ, le ramassage sera effectué les vendredis 18 janvier et 29 août, entre 5 h 30 et 13 h.

Les objets seront collectés en bordure de la voie publique sur appel téléphonique au 0 800 100 544 (N° vert du S.I.C.T.O.M.) et devront être sortis la veille au soir.

Plate-forme de stockage des déchets verts

Dans les numéros 37 et 38 de «SANCÉ échos», une mise en garde, contre l'incivisme de certaines personnes, a fait l'objet d'un article, mentionnant la possible fermeture de la plate-forme de stockage des déchets verts, dans la mesure où les marchandises déposées étaient de mauvaise qualité. Personnes irrespectueuses du travail de ceux qui s'appliquent à créer tous ces lieux de dépôt qui ont un coût supporté par tous les citoyens et envers ceux qui trient consciencieusement.

Malgré cela, les incivilités ont continué avec des dépôts sauvages d'objets encombrants, tels que, sacs plastique, palettes de bois, cartons, pots en terre cuite, jardinières en ciment, bouteilles, moellons, gravats, ferrailles, souches d'arbres. La présence de ces éléments indésirables est incompatible avec la production d'un bon compost répondant à la certification «Écolabel Ecologique» que la société AWIT, exploitant la plate-forme, a obtenu. Ce label entraîne pour elle un contrôle régulier de la qualité de son compost à commercialiser.

Avec plusieurs déchetteries autour de SANCÉ, ces façons d'agir étaient considérées comme inadmissibles, et nous écrivions à l'époque «à ce rythme là, le point de fermeture n'est pas loin».

Et bien, nous y voilà à ce point de fermeture, puisque le S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais, par courrier en date du 24 octobre 2007, informe Monsieur le Maire de SANCÉ que la prestation qui était assurée prendra fin le 31 mars 2008.

Ce service rendu aux habitants de SANCÉ et de Sennécé-les-Mâcon nous a permis de constater que le respect de l'environnement et qui ont fait l'effort de trier les végétaux stockés. Ce manque de civisme vient pénaliser certains administrés qui se font un honneur d'avoir une conduite exemplaire en matière de tri et d'élimination des déchets. ■

Tri sélectif

DU NOUVEAU
SUR LE PARKING
DE LA MAIRIE



Placées depuis plusieurs années, les colonnes d'apports volontaires ont été retirées définitivement du site. Peu esthétiques, elles disparaissent du centre Bourg dans le cadre de l'opération «Cœurs de Villages Plus», comme prévu initialement. Une partie a été transférée sur un autre lieu, afin de mieux répartir les points de collecte sur la commune.

Les trois nouveaux conteneurs enterrés qui viennent d'être installés, d'une capacité de 5 m³ pour les emballages et les papiers cartons, et de 4m³ pour le verre, ont été financés par le S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais. Le montant de l'investissement a été de 17 076 € T.T.C., plus 2 000 € pour le terrassement.

Les conteneurs ont été fournis par l'entreprise ENGELS (Pays-Bas), possédés par l'entreprise MEDIACO - Agence de Lyon, et le terrassement a été réalisé par l'entreprise GUILLERMIN T.P de Chavignat (An).

Il reste à la charge de la commune de SANCÉ une dépense de 500 € H.T pour la démolition et l'évacuation d'une dalle en béton, plus l'achat de potelets métalliques.

Ce chantier termine le programme d'investissement du S.I.C.T.O.M du Mâconnais sur SANCÉ, rien n'étant prévu en 2008. ■

ECLAIRAGE PUBLIC

La réalisation des travaux de remplacement du matériel vétuste de l'éclairage public a eu lieu entre le 3 décembre et le 28 décembre 2007.

Le marché passé avec l'entreprise S.M.E.E concernait plusieurs communes de l'agglomération, ce qui a nécessité une attente pour SANCÉ, mais tout est bien qui finit bien.

La municipalité tient à remercier les habitants, par leur patience, de la gêne occasionnée par le manque d'éclairage.

La commune a participé pour ces travaux à hauteur de 32 587,36 € H.T.